



DELIBERATION N° 142/2021/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 9H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU DEPLACEMENT AUX JOURNEES NATIONALES D'ETUDES DE L'A.N.E.L – DELEGATION A.N.E.L - DE MESSIEURS THIERRY ELIBOX, 8^{ème} VICE-PRESIDENT DE LA CACL ET JEAN-PHILIPPE CHAMBRIER, CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DU 07 AU 08 (INCLUS) OCTOBRE 2021 A PORNIC

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 25
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote :
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER → **Procuration** à Gilles ADELSON, Claire CHINON → **Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL → **Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON → **Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR → **Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY → **Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE → **Procuration** à Seedna DELAR ; Sandra TROCHIMARA → **Procuration** à Patrick LECANTE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène ÉPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Teed GASPARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n° 43/2017/CACL en date du 20 avril 2017 portant condition de prise en charge des déplacements des élus de la CACL ;

Considérant qu'il est demandé à l'Assemblée d'attribuer à l'ensemble de la délégation un mandat spécial pour représenter la collectivité à ces Journées nationales d'Etudes, sur le thème « Agir pour un avenir durable du littoral », et de valider leurs conditions de déplacement.

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le Rapport N° 142/2021/CACL relatif à l'approbation du déplacement aux Journées Nationales d'Etudes de l'A.N.E.L de Messieurs Thierry ELIBOX, 8^{ème} vice-président de la CACL et Jean-Philippe CHAMBRIER, Conseiller communautaire du 07 au 08 (inclus) octobre 2021 à Pornic.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 142/2021/CACL** relatif à l'approbation du déplacement aux Journées Nationales d'Etudes de l'A.N.E.L de Messieurs Thierry ELIBOX, 8^{ème} vice-président de la CACL et Jean-Philippe CHAMBRIER, Conseiller communautaire du 07 au 08 (inclus) octobre 2021 à Pornic.

AUTORISE le déplacement de Messieurs Thierry ELIBOX, 8^{ème} vice-président de la CACL et Jean-Philippe CHAMBRIER, Conseiller communautaire à Pornic.

AUTORISE les conditions de voyage Messieurs Thierry ELIBOX, 8^{ème} vice-président de la CACL et Jean-Philippe CHAMBRIER, Conseiller communautaire comme suit :

- Cayenne/Paris/Cayenne en classe « Economique » de la compagnie Air France du 05 au 10/10/2021.
- Leur voyage Paris/Pornic/Paris se fera en train classe «Affaire » de la SNCF du 05 au 09/10/2021.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK